



Est-ce que locataire a le droit de ne pas garder les choses ?

Par **Joelle SHI**, le **24/07/2016 à 20:20**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
J'ai loué un appartement et il y a deux peintures appartenant de la propriétaire et coûtent très chers, j'ai demandé la propriétaire de les envelopper mais elle ne veut pas. C'est pourquoi je pose cette question si j'ai le droit de demander la propriétaire d'enlever ses peintures ?
MERCI [smile4]

Par **Visiteur**, le **24/07/2016 à 23:51**

Bonsoir,
Avez vous loué via une agence, car dans ce cas vous faites une lettre R/AR à celle-ci demandant l'enlèvement.
Si ce n'est pas le cas et si ces tableaux ont une grande valeur. Je pense à une lettre R/AR que vous pouvez même faire enregistrer par l'administration pour lui dire que ces tableaux sont dans votre appartement contre votre volonté et que vous dégagez votre responsabilité en cas de vol, que vous souhaitez une attestation prouvant leur couverture par assurance contre le vol, l'incendie ou tout autre dommage.

Par **Lag0**, le **25/07/2016 à 08:13**

Bonjour,
Il est très étonnant que le bailleur ait laissé des tableaux de grande valeur dans le logement loué. N'avez-vous pas oublié de nous préciser des choses ?
Louez-vous vide ou meublé ?
Ces tableaux sont-ils notés sur le bail et/ou sur l'état des lieux ? Si oui, contrairement à ce qui est dit dans le message précédent, vous en avez accepté la présence

et la responsabilité ! Vous devrez les rendre en bon état lors de votre départ. D'ici là, vous en faites ce que vous voulez (remise à la cave, en garde meuble, à la banque, etc.).